

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
VENDREDI 6 FEVRIER 2015**

PROCES VERBAL

L'an deux mille quinze, et le six février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 30 janvier 2015, à Saint Vincent Le Paluel, salle des fêtes, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président. Julien Vanière est désigné comme secrétaire de séance.

Présents (27) :

ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BONDONNEAU Romain, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Jean-Claude, CHAUMEL Jean-Marie, COQ-LEFRANCQ Hélène, CROUZILLE Patrick, DE PERETTI Jean-Jacques, DELIBIE Didier, DOURSAT Jean-Pierre, DROIN Jean-Fred, DUVAL Franck, FAUGERE Gisèle, KNEBLEWSKI Michel, LAMOUREUX Christian, LE GOFF Anick, MANET Roland, MARGAT Marie-Louise, MELOT Philippe, NICOLAS Jeannine, PASSERIEUX Alain, PERUSIN Jean-Michel, SALINIE Patrick, VANIERE Julien, VENANCIE Bernard, VEYRET Daniel.

Procurations (7):

CLOUP Etienne à ALDRIN Patrick, COLARDEAU-TRICHET Sophie à KNEBLEWSKI Michel, DELATTAIGNANT Marie-Pierre à MELOT Philippe, MARTINET Jean-François à PERUSIN Jean-Michel, ROUANNE Jeanne à MARGAT Marie-Louise, SECRESTAT Benoit à CROUZILLE Patrick, TRAVERSE Frédéric à LAMOUREUX Christian.

Absents excusés (3) :

PEYRAT Jérôme, TREMOUILLE Thierry, VALETTE Marie-Pierre.

Jérôme PEYRAT était présent pour le vote de la délibération n° 2015-06.

-Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 8 décembre 2014

Approuvé à l'unanimité sans modification.

I/ ADMINISTRATION GENERALE

N°2015-01 - Convention d'adhésion au Pôle santé et sécurité au travail du Centre de Gestion de la Dordogne

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler la convention relative à l'adhésion au service de santé et de sécurité au travail dans les conditions financières proposées dans la délibération et ce à compter du 1^{er} janvier 2015. Il autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 et aux budgets suivants.

N°2015-02 – Consultation de la Communauté de Communes concernant la modification du périmètre du site « Coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène et Saint Vincent le Paluel »

Rapporteur : Frédéric Traverse

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la modification du périmètre du site « coteaux calcaires » de Proissans, Sainte Nathalène et Saint Vincent le Paluel, sous réserve que les éventuelles observations des communes concernées soient prises en considération.

N°2015-03 – Consultation de la Communauté de Communes concernant la modification du périmètre du site « Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne »

Rapporteur : Frédéric Traverse

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la modification du périmètre du site « coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne » situé sur les communes de Beynac et Cazenac, La Roque Gageac, Saint Vincent de cosse, Vézac, Vitrac, Saint André Allas et Sarlat La Canéda, sous réserve que les éventuelles observations des communes concernées soient prises en considération.

Monsieur Lamouroux indique que la commune de Vitrac a voté contre la proposition de modification de périmètre car elle ne correspond pas aux documents d'urbanisme dont la commune dispose aujourd'hui.

N°2015-04 - Composition du Groupe d'Action Locale du Périgord Noir

Rapporteur : Le Président

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne en qualité de représentant de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir au sein du Groupe d'Action Locale du Périgord Noir, Frédéric TRAVERSE.

N°2015-05 - Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne : modification des statuts

Rapporteur : Le Président

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du syndicat mixte du conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne.

II/ FINANCES

N°2015-06 – Approbation du Rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et des Attributions de Compensation (AC)

Rapporteur : Philippe Melot

Monsieur Jérôme Peyrat participe au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'évaluation des charges transférées et l'ensemble du rapport de la CLECT et valide le montant des attributions de compensation à partir de l'exercice 2014 tel que précisé ci-dessous :

	Transfert de charges 2014	
	AC a Reverser	AC a Percevoir
BEYNAC & CAZENAC		8 874,00 €
LA ROQUE GAGEAC	48 761,00 €	
MARCILLAC ST QUENTIN		56 347,00 €
MARQUAY		14 308,00 €
PROISSANS		27 108,00 €
SAINT ANDRE D'ALLAS	36 119,00 €	
SAINT VINCENT DE COSSE	62 748,00 €	
SAINT VINCENT LE PALUEL		10 981,00 €
SAINTE NATHALENE		10 553,00 €
SARLAT LA CANEDA	1 555 556,00 €	
TAMNIES		9 482,00 €
VEZAC	147 683,00 €	
VITRAC	124 614,00 €	
TOTAUX	1 975 481,00 €	137 653,00 €

Il dit que les crédits ont été inscrits au budget 2014, seront inscrits au budget 2015 et aux budgets suivants.

III/ DECISIONS DU PRESIDENT

-Décision du Président prises au titre de ses délégations dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Commande, dans le cadre du groupement de commande entre la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir et la Communauté de communes Pays de Fènelon pour la réactualisation du dossier de dérogation et d'étude d'impact de la Borne 120 réalisée par le Cabinet ADEV.

- Commande dans le cadre du Plan de Lecture Communautaire pour une étude portant sur l'accompagnement du maître d'ouvrage sur les phases Avant-Projet Sommaire et Avant-Projet Définitif (APS/APD) du maître d'œuvre par le Cabinet Emergences sud

III/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président souhaite intervenir pour évoquer deux sujets : le développement économique et le projet de médiathèque.

S'agissant tout d'abord du développement économique, Le Président fait part d'une réunion qui s'est tenue la veille en présence de Benoit Secrestat vice-président chargé de l'emploi et du développement économique.

Il indique que le développement des zones d'activités sur le territoire de la CCSPN est une des priorités du mandat. Toutes les zones ont été évoquées (Vialard, la Borne 120, Vézac, Madrazes). Monsieur le Président présente également aux membres du conseil un projet d'achat de bâtiment. Il s'agirait d'acheter un des anciens bâtiments de France Tabac à Madrazes avec pour objectif, d'une part, d'y développer une pépinière d'entreprise, mais également d'y rassembler les bureaux communautaires ou encore d'y installer le futur télécentre. Ce bâtiment d'environ 6 300 m² présente beaucoup de possibilités sur lesquelles un groupe de travail pourrait se pencher. Des photos du lieu sont projetées.

Pour ce qui concerne le projet de médiathèque, Monsieur le Président réaffirme tout d'abord son soutien pour ce projet.

Il rappelle que deux éléments sont à distinguer : l'investissement et le fonctionnement.

Il informe les membres du conseil communautaire que la DRAC, pour la première fois, est prête à subventionner le projet à hauteur de 60 % ce qui avec, les aides du département et de la région, impliquerait un financement de 20 % du projet en investissement.

Pour le fonctionnement, il rappelle que 6 personnes sont aujourd'hui prises en charge par la CCSPN au titre de la lecture publique, et qu'un agent de Sarlat pourrait être redéployé.

Jean-François Martinet intervient pour dire son étonnement face aux chiffres annoncés pour le coût du fonctionnement. Il redit son intérêt pour le projet mais souhaite que ces chiffres soient affinés et comparés avec le fonctionnement d'autres médiathèques.

Anick Le Goff pour sa part, réitère également son soutien à la création d'une médiathèque et rappelle l'enjeu social de cette dernière. Elle souhaite qu'un dialogue avec les administrés soit engagé.

Alain Passerieux regrette que le projet de piscine intercommunale n'ait pas été au-delà des premiers chiffrages et qu'aujourd'hui le choix ne puisse pas se faire entre ces deux projets.

Monsieur le Président rappelle que les subventions pour les deux types d'équipements ne sont pas au même niveau et que des opportunités de financement conséquentes et immédiates existent pour la médiathèque.

Julien Vanière pour sa part dit que la priorité est la pépinière et qu'à son sens la médiathèque ne peut pas aujourd'hui être réalisée.

Jérôme Peyrat, quant à lui, dit qu'il est important d'envisager ce projet dans un contexte contraint certes mais en intégrant une économie dynamique et donc des recettes en augmentation dans les années à venir. Sur les 10 dernières années, les budgets ont considérablement évolués et il est important de réfléchir en faisant des prospectives.

Enfin, Patrick Salinié, intervient pour redire tout son attachement au projet de création de la médiathèque et redire qu'il connaît bien toutes les contraintes financières liées à un tel engagement mais qu'il souhaite qu'une décision soit prise et qu'elle soit assumée. Il souhaite également que les budgets prévisionnels soient affinés et envisage des pistes d'économies principalement en fonctionnement.